



Genève, le 25 novembre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du DSM

Nouvelle liste hospitalière 2025–2028: entrée en vigueur à l'issue d'un processus collaboratif et sans aucun recours

La nouvelle liste hospitalière genevoise, recensant les spécialités médicales dans lesquelles les établissements inscrits peuvent facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins, est entrée en vigueur sans qu'aucun recours ne soit déposé, ni par les établissements ni par les assureurs. Cette dynamique positive et inédite – la planification hospitalière ayant été systématiquement contestée au cours des 10 dernières années – est d'autant plus significative que, depuis 2024, les associations d'assureurs sont autorisés à faire recours, comme ils l'ont fait dans plusieurs cantons. Ce résultat confirme la solidité de la procédure et le travail mené en bonne intelligence avec les partenaires du réseau de soins.

Etablie par l'Etat, la liste a été élaborée en collaboration étroite avec les établissements hospitaliers et la faîtière des assureurs-maladie. Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme visant à renforcer l'efficience du système de santé genevois et la qualité des prestations offertes à la population.

La liste hospitalière fixe les groupes de prestations stationnaires pouvant être facturés à l'assurance-maladie obligatoire, avec un cofinancement cantonal de 55%. Elle résulte d'un appel d'offres conduit par le département de la santé et des mobilités (DSM), sur la base des besoins projetés dans le rapport de planification sanitaire 2025–2028. Les offres ont été examinées après leur réception le 9 avril 2025.

Quatorze établissements genevois et un établissement vaudois ont été retenus pour répondre aux besoins de la population dans les domaines des soins somatiques aigus, de la réadaptation, de la psychiatrie, des maisons de naissance et des unités d'accueil temporaire médicalisées (UATM).

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 24 septembre 2025 : Liste hospitalière du canton de Genève valable dès le 1er octobre 2025

Accès à la liste hospitalière 2025-2028

Pour toute information complémentaire:

Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27, catharina.habsburg@etat.ge.ch.